

DÉMARCHE ERGONOMIQUE

RIALTO MODULE INVESTIGATIONS

Pôle ergonomie des MINISTÈRES

Secrétariat Général
Direction des Ressources Humaines
Sous Direction des Politiques Sociales et Conditions de Travail

Bureau Santé et Sécurité au Travail

18 avenue Léon Gaumont
Le Valmy 122
75977 PARIS CEDEX 20

Ergonomes

Ambre Honigman
Benoit Langlois
Thibaut Erzepa
Marie-Hélène Gervais



ERGONOMIE, DE QUOI PARLE-T-ON?

● L'ergonomie en quelques mots :

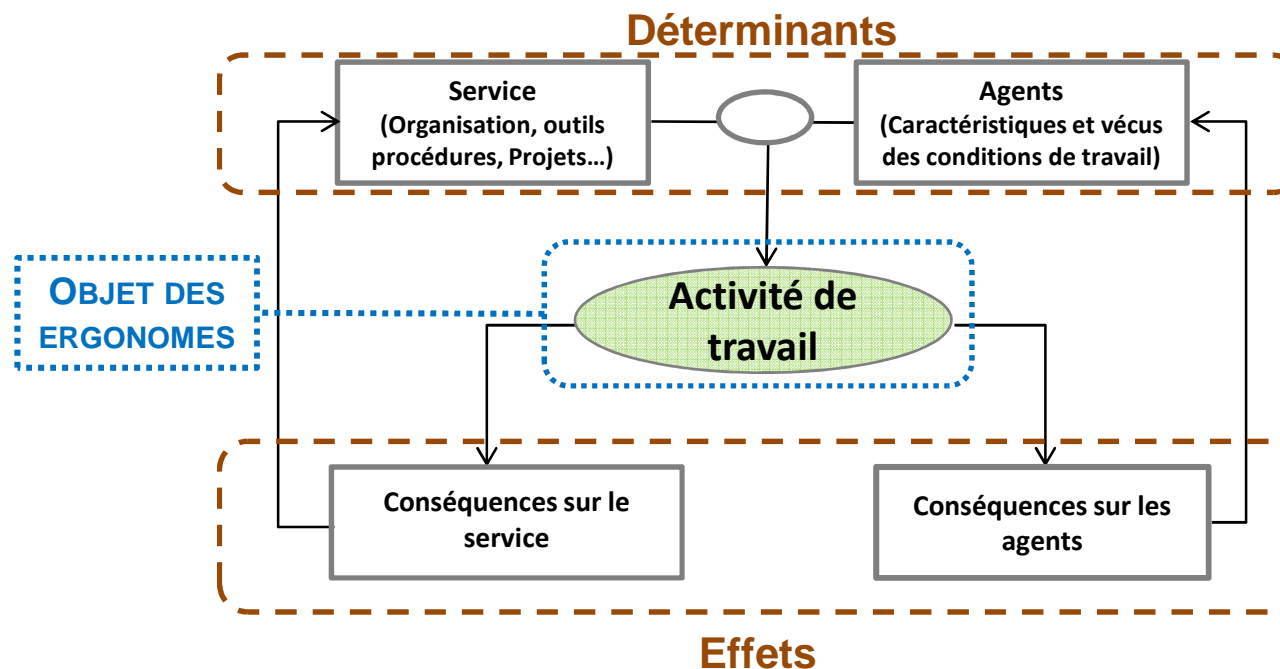
L'**ergonomie** est une discipline qui a pour objet l'**analyse des situations de travail**, et pour objectif leur **transformation**. Dans le cadre d'une **démarche d'amélioration des conditions de travail**, les ergonomes construisent un diagnostic des situations de travail actuelles (à partir d'entretiens, d'observations, etc.).

Ce diagnostic sert de point de départ aux groupes de travail, dans la **recherche de pistes d'améliorations**.

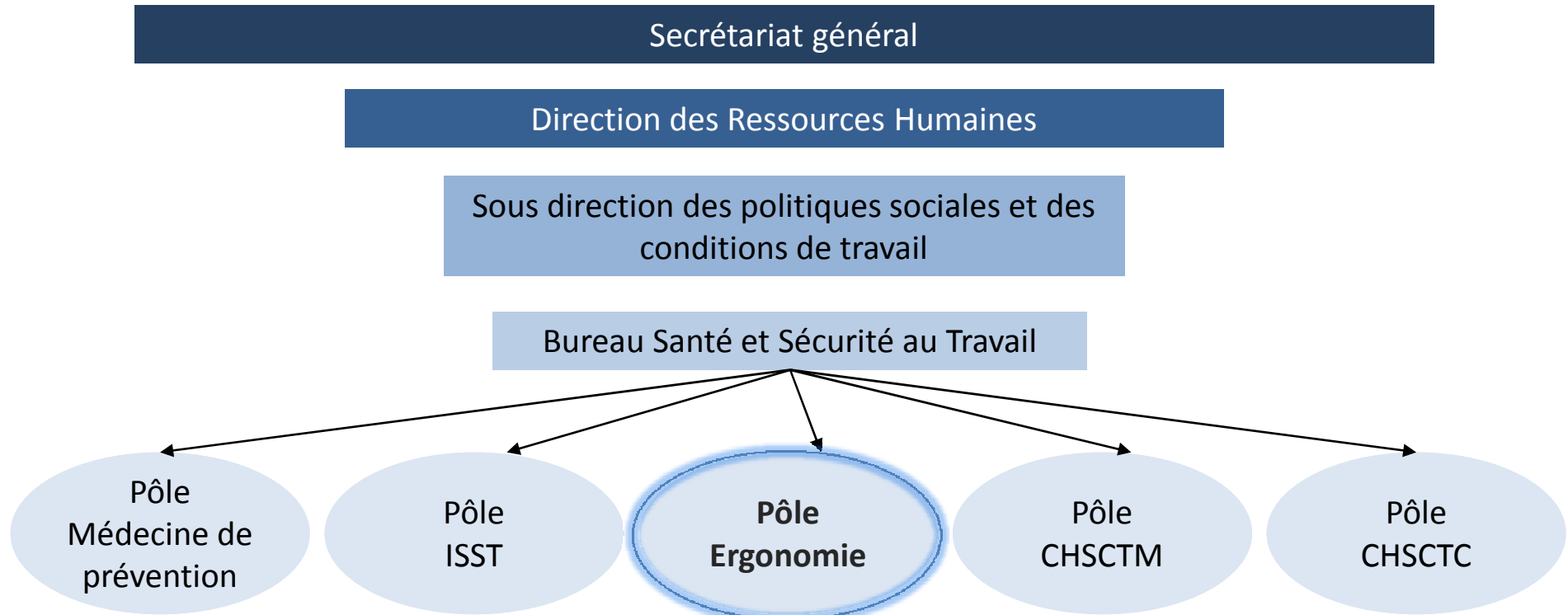
Une démarche d'accompagnement ergonomique vise donc la compréhension du travail réel afin de le mettre en lumière, et de le placer au cœur des réflexions.

La participation des agents, basée sur le volontariat, est donc primordiale pour l'intérêt et le bon déroulement de la démarche.

● Une démarche centrée sur l'analyse du travail réel :



POSITIONNEMENT DU PÔLE ERGONOMIE



TYPES DE DÉMARCHE

- **Intervention ergonomique en conception** : démarche de prise en compte des conditions de travail dans le cadre de **projets de conception** (architecturaux, applicatifs informatiques, organisationnels...);
- **Intervention ergonomique en correction** : démarche d'amélioration des conditions de travail dans une ou plusieurs **situations données** ;
- **Etude ergonomique** : démarche ayant pour objet une **thématique transversale** ;
- **Avis technique : appui ponctuel** ne constituant pas une démarche, permettant d'alimenter les réflexions locales, dans le cas où les marges de manœuvre identifiées apparaissent trop limitées.

Ces démarches peuvent être réalisées **en interne par les ergonomes du pôle**, ou, **via un prestataire externe sous la coordination du pôle ergonomie**.



PÉRIMÈTRE

Le périmètre de cette démarche ergonomique, réalisée par les ergonomes internes des ministères, vise à **analyser les incidences du module Investigations de l'application Rialto sur les conditions de travail des agents**, et ce dans une perspective d'amélioration globale des conditions de travail.

La démarche proposée comporte deux volets :



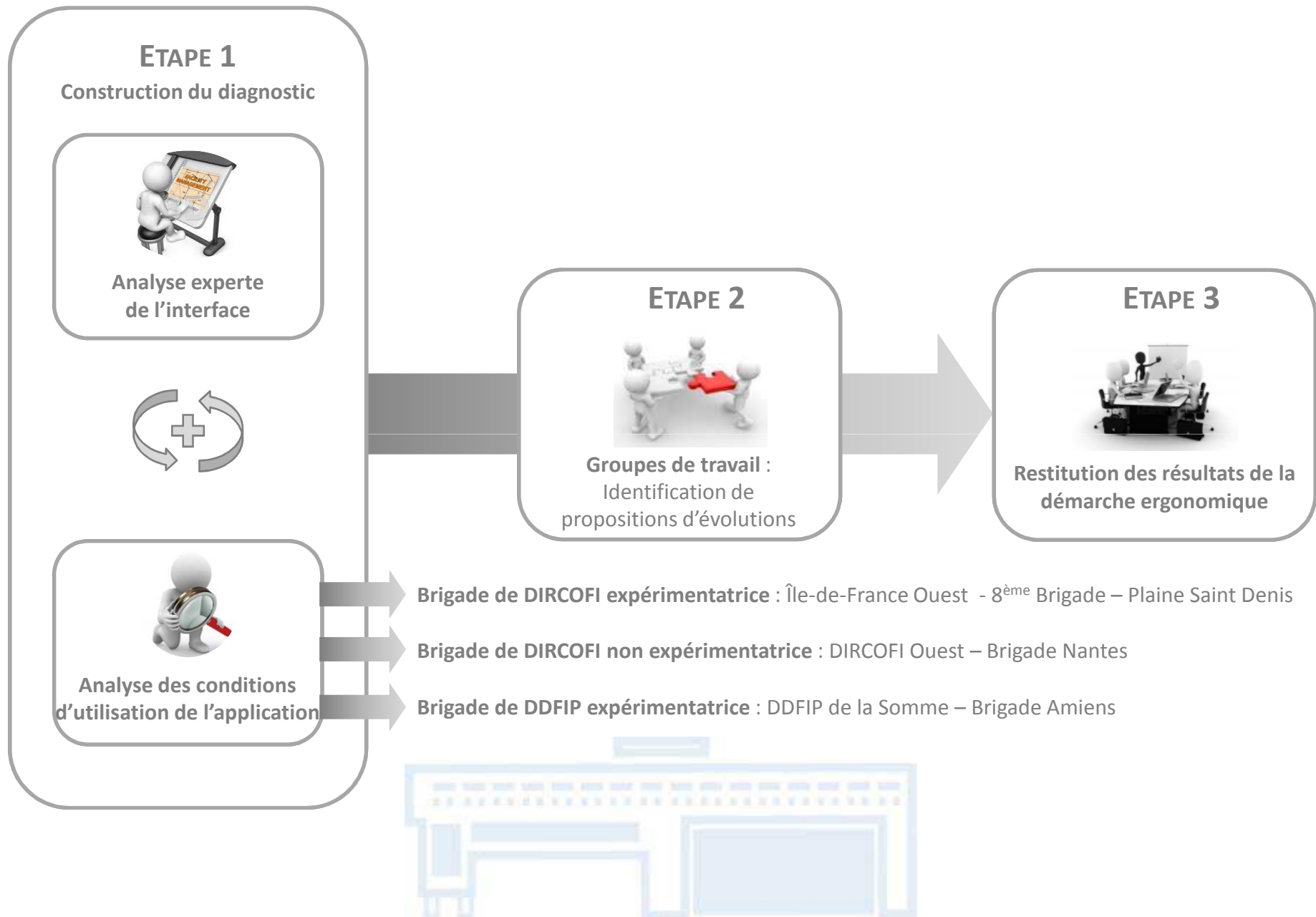
▪ **Volet 1** : une **analyse experte** de l'interface homme / machine (IHM) effectuée par les ergonomes du pôle, ayant pour objet l'identification des ressources et limites du module Investigations de l'application Rialto.



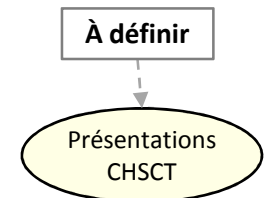
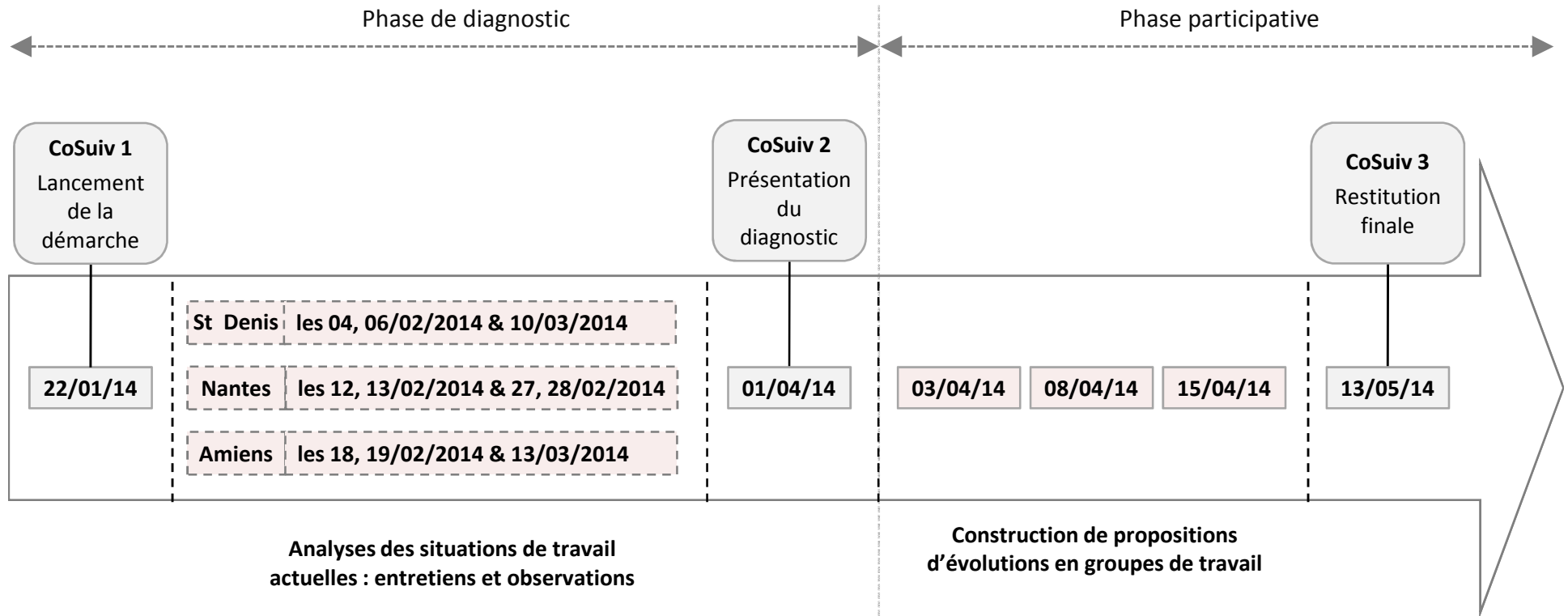
▪ **Volet 2** : une **analyse des conditions d'utilisation** de Rialto Investigations, ayant pour objet l'identification des évolutions apportées par l'application vis-à-vis des situations de travail des vérificateurs ainsi que des ressources et limites de celles-ci.



MÉTHODOLOGIE



CALENDRIER DE LA DÉMARCHE



Merci de votre attention

